

édito

Ce nouveau numéro d'AMF en bref est consacré à la mise en place de l'indemnisation des sinistres par virement bancaire. Nous évoquons également la mise en application de la politique de LCB-FT au sein de l'AMF.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.



PAYEZ VOTRE COTISATION EN LIGNE

Ce qu'il est possible de réaliser sur notre site www.amf-sam.fr :

- Payer votre cotisation en ligne via notre solution de paiement sécurisé en collaboration avec la Société Générale,
- Souscrire votre contrat, le signer ainsi que procéder à son règlement,
- Consulter vos documents dans votre espace Sociétaire,
- Choisir la dématérialisation afin de ne plus recevoir de courrier.

L'AMF met en place l'indemnisation de vos sinistres par virement bancaire

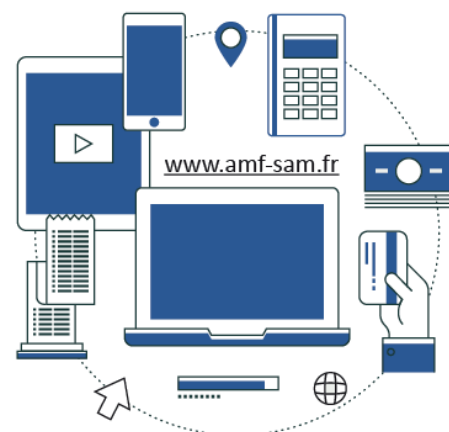
Comme beaucoup d'entreprises, l'AMF a été profondément impactée dans son fonctionnement par la crise du Covid-19 et les mesures de confinement national.

Durant trois mois, nos équipes ont été placées en télétravail afin de répondre à deux objectifs :

- Maintenir nos engagements d'assureur auprès de nos Sociétaires,
- Préserver l'activité de nos collaborateurs dans des conditions de sécurité maximum.

Tout au long de cette période particulière, il nous tenait à cœur de garantir des délais d'indemnisation rapides, tout en limitant les déplacements de nos sociétaires qu'implique un remboursement par lettre-chèque.

C'est pourquoi nous avons expérimenté la généralisation des remboursements de vos sinistres par virement bancaire, ce qui s'est traduit par un succès tant en matière de service à nos assurés que sur le plan opérationnel.



D'ici la fin de l'année, les Sociétaires ayant opté pour le prélèvement de leurs cotisations seront automatiquement indemnisés par virement sur le compte bancaire communiqué à l'AMF.

Il en est de même pour chaque Sociétaire qui en fera la demande lors de l'instruction de son dossier sinistre auprès de votre Pôle Gestion des Sociétaires.

Nous vous invitons pour toute information complémentaire à nous contacter au 0972 672 770 ou par mail à l'adresse suivante : webamf@amf.fr

L'équipe AMF





En chiffres

Résultats AMF au 31 août 2020



286 337 sociétaires

308 443 contrats

• **265 353** contrats GPMT

« Garanties de Protection Mutualiste Pour Tous »

• **18 376** contrats MPAP

« Multigaranties Professionnelles des Agents Publics »

• **18 968** contrats Régisseurs

• **5 746** contrats Comptables



Site Web

Résultats AMF au 31 août 2020

1 156 affaires nouvelles ont été souscrites directement sur le site, dont **74%** Régisseurs et **26%** Comptables, soit **45%** de la production globale.



1 612 contrats ou avenants ont été signés électroniquement et **1 289** cotisations ont été réglées par un paiement en carte bleue.

Zoom sur la politique de LCB-FT

Depuis 2012, les Assureurs doivent être en conformité et sont acteurs de la politique de Lutte contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT).

Cette volonté souhaitée à la fois par les pouvoirs publics et les acteurs privés évolue au gré des nouveaux textes et de l'actualité.

En résulte une adaptation constante des dispositifs de contrôle de l'AMF ainsi qu'une obligation de résultats afin de répondre aux exigences sécuritaires et réglementaires.

A ce titre et d'ici la fin de l'année

2020, nous adapterons nos différents parcours de souscription. Ainsi nous vous demanderons désormais des informations complémentaires (âge, date de naissance, lieu de naissance, nationalité) lors



de l'établissement d'une affaire nouvelle ou d'un avenant via la souscription en ligne sur notre site internet ou auprès du Pôle Gestion des Sociétaires.

Ces informations serviront à affiner nos contrôles (personnes frappées d'un gel des avoirs, personnes politiquement exposées notamment) afin de lutter plus efficacement contre la fraude, le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme. Elles ne feront l'objet d'aucun traitement à des fins commerciales par votre Mutuelle ou ses partenaires.

L'équipe AMF

L'AMF est l'assureur de référence du risque professionnel des Agents Publics.

Vous pouvez contacter le « Pôle Gestion des Sociétaires » via la messagerie webamf@amf.fr,

ou au : **0 972 672 770** Service gratuit + prix appel

Ou encore consulter le site de l'AMF qui vous est entièrement dédié : www.amf-sam.fr

Des newsletters vous apporteront tout au long de l'année, les actualités de la **SGAM Matmut**, et de l'**AMF**. AMF, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 784 394 397 00029. Entreprise régie par le Code des Assurances, 111 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS.